



La Regrippière

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 15

OBJET :

ACQUISITION DE TERRAIN

IMPASSÉ DU CHAISEAU

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 23 octobre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme PETITEAU M-E., M BOUCHEREAU F., M SOURISSEAU B., M BAUDRY M., Mme BARON A., M CARETTE C., M DUGUE V., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A., Mme LAMBERT B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L, Mme PASQUEREAU C., Mme DURAND A.,

POUVOIRS : Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E

Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

SECRETAIRE : M SOURISSEAU B.

M le Maire propose aux conseillers municipaux l'acquisition de deux terrains d'une superficie totale de 831m² situés impasse du Chaiseau pour l'aménagement du bas du bourg et la revalorisation du ruisseau.

La commune prendrait à sa charge les frais afférents au bornage, et autres frais dont les frais d'acte.

Sur proposition du Maire, et après discussion, les élus, à l'unanimité :

- ⇒ **Décident d'acquérir** les parcelles 2706 et 2707 d'une superficie de 831 m² pour 2 493 €
- ⇒ **Décident** que les frais de bornage et frais d'acte seront à la charge de la commune.
- ⇒ **Donne pouvoir au Maire** (ou son adjoint délégué) pour signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, mois et an ci-dessus,

Certifié exécutante le 05 NOV. 2025
ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 5 NOV. 2025



P/ LE MAIRE,
Pascal EVIN
L'Adjoint délégué
Roger CAILLER

